

De nouvelles obligations pour les télévisions et radios durant la campagne électorale

LE RÉSUMÉ

Parmi les recommandations publiées par le CSA: **le respect de l'égalité hommes-femmes et les réseaux sociaux.**

Il s'agit davantage d'obligations de moyens que de résultats.

JEAN-FRANÇOIS SACRÉ

A un mois des élections communales et provinciales, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a publié son nouveau règlement électoral. Il s'agit d'un catalogue de principes à respecter par les chaînes de télé et de radio durant la campagne: objectivité, pluralisme, interdiction de diffusion de propos incitant à la haine... Elaboré par le collège d'avis du CSA, composé d'une trentaine de représentants du secteur, ce règlement remanié présente plusieurs innovations.

■ **Le respect de l'égalité hommes-femmes.** Les chaînes de télé et radio devront veiller à tenir compte, dans les débats organisés dans le cadre des élections d'une présence équivalente d'hommes et de femmes. C'est notamment le résultat de l'évolution de la lé-

gislation imposant désormais la parité totale sur les listes. Cela devrait aller de soi, mais ce n'est pas aussi évident que ça. Une télé a ainsi interrogé le CSA car un parti ne voulait envoyer que des candidats masculins sur le plateau lors d'un débat.

■ **Les réseaux sociaux.** Signe des temps, les comptes et pages des éditeurs des chaînes de télé et radio sur les réseaux sociaux sont désormais visés. Une manière de s'adapter à l'éclatement des modes de diffusion des programmes des télévisions et radios à l'évolution des modes de consommation des médias qui passe de plus en plus par les réseaux.

■ **La visibilité des petites listes.** Lors des derniers scrutins, beaucoup de petites listes s'étaient plaintes du manque de visibilité dans les médias audiovisuels. Le nouveau règlement tient compte de leurs doléances. Les chaînes devront veiller à assurer la visibilité des listes qui se présentent pour la première fois, qui n'avaient pas d'élus à la suite des élections précédentes ou qui, sur la base de critères objectifs raisonnables et proportion-

nés, n'auraient pas accès aux débats.

■ **La représentation de l'ensemble des listes démocratiques.** Dans le même ordre d'idées, les débats qu'ils organiseront sur leurs antennes veilleront à rassembler l'ensemble des listes démocratiques candidates à l'élection. Mais, comme à l'impossible nul n'est tenu, le règlement prévoit que si, pour des raisons pratiques d'organisation, il est nécessaire de limiter le nombre de participants à un débat,

cette limitation sera fixée sur la base la encore de «critères objectifs, raisonnables et proportionnés au but poursuivi de donner la parole à un maximum de tendances démocratiques», dicit le CSA.

■ **L'accessibilité des programmes.** Les programmes consacrés aux élections devront, en fonction des moyens techniques, humains et financiers de l'éditeur, être sous-titrés ou interprétés en langue des signes.

Règlement contraignant

Les médias ne peuvent donc pas faire n'im-

porte quoi. Ils sont en outre tenus de remettre au CSA les modalités de leur dispositif électoral. On notera que RTL qui a déjà lancé le sien avec l'opération «48H des bourgmestres», la semaine dernière, n'a pas remis ce document au CSA, la chaîne estimant, on le sait, ne pas avoir de comptes à lui rendre.

Depuis les communales de 2012, ce règlement est contraignant. Il est donc passible de sanctions en cas de non-respect: avertissement, amendes, ... jusqu'à la sanction ultime: le retrait d'autorisation d'émettre. Jusqu'ici, il n'y a pas eu d'infractions graves observées. «Le règlement reste un cadre général, ce sera à chaque média de l'interpréter», dit-on au CSA. Le régulateur est en effet conscient qu'une chaîne de télé locale n'a pas les mêmes moyens que la RTBF. Dans certaines communes, par exemple, il y a tellement de listes qu'il est matériellement impossible pour un média plus modeste de donner la parole à chacune d'entre elles. Autrement dit, le règlement instaure une obligation de moyens plutôt que de résultats.

Une chaîne a interpellé le CSA parce qu'un parti ne voulait envoyer que des hommes sur le plateau.